

**DECISION N°17-2024 –  
CONTRAT DE TRANSPORT DE VOYAGEURS A DESTINATION DE LA ZONE  
D'ACTIVITE DE LA FONT DE L'OR**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** le schéma de mobilité de Forez-Est, et notamment son action n°5 « Améliorer la desserte des zones d'activités structurantes »

**Considérant** l'intérêt d'offrir aux habitants du territoire des solutions de déplacement alternatives à la voiture individuelle, et notamment entre la gare de Feurs et la zone d'activité de la Font de l'Or,

**Considérant** la proposition technique et financière de la SAS AUTOCARS MAISONNEUVE, 521 Avenue de l'Europe 69 220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, d'un montant de 110 euros hors taxes par jour, soit 550 euros hors taxes par semaine complète,

**Considérant** que le seuil des 215 000 euros hors taxes en dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé.

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer la proposition technique et financière de la SAS AUTOCARS MAISONNEUVE, 521 Avenue de l'Europe 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, concernant la mise en place et l'exploitation d'une navette entre la gare de Feurs et la zone d'activité de la Font de l'Or, d'un montant de 110 euros hors taxes par jour, soit 550 euros hors taxes par semaine complète.

**ARTICLE 2**

Dit que les crédits au budget sont prévus.

### ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 24/01/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL

Communauté de Communes  
de Forez-Est  
13 Avenue Jean Jaurès  
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240124-17-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2024